

Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit  
 Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail  
 Ufficio federale dell'industria, delle arti e mestieri e del lavoro

☎ 031 - 61 21 11

aa

Monsieur le Directeur général  
 du Bureau international du  
 Travail  
 4, route des Morillons  
 1202 Genève

Ihr Zeichen  
 V. référence  
 V. referenza

Unser Zeichen  
 N. référence  
 N. referenza

AD/vi-  
 810.02

Rückfrage  
 Rappel ☐  
 Richiamo

3003 BERN, Bundesgasse 8

le 25 janvier 1978

F 10 (V) (1978-79)

Monsieur le Directeur général,

Me référant à votre lettre du 2 décembre 1977 et à ma communication du 9 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous faire part de l'attitude des Autorités fédérales compétentes à l'égard de l'éventuel versement d'une contribution volontaire. Je me permets de saisir cette occasion pour vous informer également de l'attitude des Autorités compétentes quant à la possibilité d'envisager un report des deux prochaines annuités payables à la FIPOI au titre de remboursement du prêt consenti pour la construction du nouveau bâtiment.

Les Autorités fédérales sont pleinement conscientes des difficultés que rencontre l'Organisation internationale du Travail pour équilibrer ses recettes et ses dépenses pour la période biennale 1978-79. Elles estiment, comme vous-même, qu'il importe avant tout de sauvegarder les activités les plus essentielles de l'Organisation et de lui permettre de continuer à jouer un rôle utile et dynamique dans la promotion de la justice sociale et dans l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier, malgré la réduction considérable du niveau global de ses activités. Nous comprenons dès lors le sens de votre appel à tous les Etats membres en vue d'obtenir d'eux des contributions volontaires qui permettent de combler l'écart de près de six millions de dollars qui subsiste encore pour le présent exercice biennal.

J'ai l'avantage de porter à votre connaissance que, partant de l'idée que tous les Membres de l'Organisation apporteront solidairement, dans la mesure de leurs



possibilités, une contribution volontaire pour aider l'OIT à surmonter ses difficultés actuelles, les Autorités suisses compétentes, après avoir examiné la question d'une manière approfondie et constructive, ont décidé de proposer au Conseil fédéral de répondre favorablement à votre appel.

Le montant précis de cette contribution volontaire n'a pas encore été déterminé, mais il se maintiendra dans une certaine proportion avec notre contribution ordinaire. Pour le fixer, les Autorités compétentes prendront en outre en considération les efforts que l'Organisation aura entrepris en vue de réaliser des économies supplémentaires, de même que les efforts déployés en vue d'obtenir de tous les Membres le plus de contributions volontaires possible. Enfin, elles se réserveront de lier tout ou partie de cette contribution volontaire à une activité déterminée de coopération technique.

En ce qui concerne la question du report de deux des annuités payables à la FIPOI, les Autorités fédérales compétentes ont dû constater que vous aviez déjà inclus cette possibilité dans les propositions que vous avez soumises à la Commission du programme, du budget et de l'administration, lors de la dernière session du Conseil d'administration. Il va sans dire qu'elles auraient vivement apprécié d'être informées à l'avance de vos intentions à cet égard.

Malgré les difficultés budgétaires considérables auxquelles la Confédération doit faire face actuellement, les Autorités fédérales compétentes sont disposées à recommander au Conseil fédéral de donner son accord de principe au report des deux annuités payables à la FIPOI pour les années 1978 et 1979, et cela en plus du versement d'une contribution volontaire. Les Autorités fédérales tiennent à marquer ainsi, également en tant que pays hôte de l'Organisation, l'appui et l'estime qu'elles lui ont toujours portés.

Comme vous le suggérez dans votre lettre du 11 novembre 1977, les modalités d'application d'un tel accord devront faire encore l'objet de négociations.

Je tiens aussi à relever que nous avons pris bonne note du fait que le recours à des contributions volontaires, de même que le report du versement de deux annuités payables à la FIPOI, constituent des mesures temporaires et que vos propositions de programme et de



budget pour la prochaine période biennale ne compteront pas sur des contributions de ce type pour financer une partie quelconque du programme.

Enfin, il importe de souligner que le Conseil fédéral devra encore se prononcer sur la question de la contribution volontaire de la Suisse, de même que sur la question du report de deux des annuités payables à la FIPOI. Je vous prie dès lors de considérer les informations que je viens de vous communiquer comme des indications provisoires sur la position que pourrait prendre le Gouvernement suisse.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

OFFICE FEDERAL DE L'INDUSTRIE  
DES ARTS ET METIERS ET DU TRAVAIL  
Le directeur

sig. Bonny